



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Premier ministre : commissariat général du Plan

Question écrite n° 4665

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt et l'importance de l'action du Commissariat général du Plan, demande à M. le Premier ministre de lui préciser dans quelles conditions va fonctionner, à l'avenir, le Centre d'études, de prospective et d'informations internationales (CEPII), puisque le poste de directeur de cet organisme, rattaché au Commissariat général du Plan, n'a pas été pourvu depuis le départ de son titulaire, au cabinet du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (Le Monde - 4 octobre 1997).

Texte de la réponse

Créé par un décret du 20 mars 1978 et placé auprès du Commissariat général du Plan, le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) a pour mission de « rassembler des informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères ». Son instance délibérante est un conseil de vingt-cinq membres comprennent des personnalités qualifiées ainsi que des représentants des organismes publics traitant d'affaires économiques et internationales. Deux décrets en date du 6 novembre 1997 ont respectivement actualisé le décret du 20 mars 1978, pour tenir compte de l'évolution de certains des organismes représentés, et complété le conseil, le mandat de plusieurs membres étant venu à expiration. Un nouveau directeur, M. Berthélemy, professeur des universités, a été nommé en remplacement de M. Pisani-Ferry et prendra ses fonctions le 1er janvier 1998. Dans la période intérimaire, le CEPII n'est pas resté inactif : il s'est efforcé de réagir rapidement à l'actualité internationale, par exemple en ce qui concerne la crise financière des pays asiatique. Un certain nombre d'opérations nouvelles ont été engagées, notamment l'organisation en novembre d'un colloque pour l'Assemblée nationale sur le thème : « l'Europe après l'euro ; stratégie pour la croissance et l'emploi », et la signature d'un contrat avec le Parlement européen sur le thème du rôle international de l'euro.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4665

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3478

Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4869